



Natura 2000 en mer FR 9102013 Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien

-

Compte-rendu du 1^{er} Comité de Pilotage 25 septembre 2012 – Narbonne

✦ **Rédacteur :** Marion CORRE (*Agence des aires marines protégées – Antenne méditerranée*)
Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral
2, rue des Chantiers 34200 SETE
Tel : 04.67.46.33.92 / Fax : 04.67.46.33.99 / Port : 06.15.95.24.46
Courriel : marion.corre@aires-marines.fr

✦ **Relecture :** Boris DANIEL (*Agence des aires marines protégées – Antenne méditerranée*), Thomas SERAZIN (*Chargé de mission pêche et environnement – Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon*), Myriam SIBILLOTTE (*Chef du pôle « Protection et Aménagement Durable de l'Espace Marin » Division action de l'Etat en mer à la Préfecture maritime de la Méditerranée*), Aurore REBOULEAU (*Adjointe au chef du pôle « Protection et Aménagement Durable de l'Espace Marin » Division action de l'Etat en mer à la Préfecture maritime de la Méditerranée*).

Date du document : jeudi 4 octobre 2012

Présidence du Comité de Pilotage :

La Préfecture Maritime de Méditerranée représentée par Madame Myriam SIBILLOTTE, la Préfecture de l'Hérault représentée par Madame Fabienne ELLUL et la Préfecture de l'Aude représentée Monsieur Frédéric NOVELLAS.

Personnes présentes :

ARCHAMBAULT Mélanie – Mairie de Gruissan, Directrice adjointe des Services Techniques

BLANCHARD Dominique – Prud'homme de Port la Nouvelle, Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

BOZZARELLI Michel – Président de la Communauté de Commune de La Domitienne, représentant du SCOT du Biterrois

CARLES Marc – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage service départemental de l'Aude

CARLIN Henri – Responsable de l'unité Biodiversité Terrestre et Marine à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon

CASSIUS Laurent – Adjoint au Délégué à la Mer et au Littoral de l'Hérault et du Gard, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

CATELAIN Cathy – Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude

CHAIX Catherine – Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude

CHAULET Jean-Claude – Vice-président de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France Languedoc-Roussillon

COEURDACIER Jean-Luc – Représentant du Directeur de l'IFREMER Méditerranée

CORRE Marion – Chargée de mission Antenne Méditerranée Agence des aires marines

COUEDELO Sébastien – Représentant le colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental de l'Aude

DANIEL Boris – Chargé de mission Natura 2000 et référent scientifique de la façade Méditerranéenne, Antenne Méditerranée Agence des aires marines

DELRIEU Christine – Mairie de Gruissan, chargée de l'environnement

DUBOIS Laurent – Ville d'Agde, Directeur du service environnement

DUPUY DE LA GRANDRIVE Renaud – Directeur de l'ADENA (Association de Défense de l'Environnement et de la Nature du pays d'Agde), animateur du site Natura 2000 Posidonies du Cap d'Agde

ELLUL Fabienne – Sous-Préfète en charge du littoral du Languedoc-Roussillon et secrétaire adjointe à la Préfecture de l'Hérault

ESTEVE Caroline – Chargée de mission à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

FABRE Alex – Président du Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pyrénées-Orientales et de l'Aude et Prud'homme Major de Leucate

GARCIA Christian – Représentant le colonel commandant le groupement de gendarmerie maritime Méditerranée de Toulon

GHIGLIONE Mylène – Parc Naturel Marin du golfe du Lion

GILLES Yves – Président de la Ligue Languedoc-Roussillon de Vol Libre

GRANIER Henri – Vice-président de la Communauté d’Agglomération Béziers Méditerranée, en charge de l’environnement

HAMON Christophe – Responsable de l’école de kitesurf de Saint-Pierre la Mer

HEURLEY Jacques – Secrétaire général de la Ligue Languedoc-Roussillon Voile

MARTIN Alain – Chef de poste du sémaphore de Béar, représentant le Commandant de la Zone Maritime Méditerranée

MIRETE Guy – Prud’homme Major de Agde

MOTTES Gilles – Mairie de Valras-Plage, Responsable Service Urbanisme

NOVELLAS Frédéric – Directeur adjoint à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l’Aude

PERERA José – Vice-président de la Communauté d’Agglomération Grand Narbonne, délégué à l’aménagement durable du territoire Mairie de Narbonne

PEREZ Jean-Pierre – Maire de Vendres

PERON Stéphane – Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales – Délégué à la Mer et au Littoral des Pyrénées-Orientales et de l’Aude

PONTIES Stéphane – Communauté d’Agglomération Béziers Méditerranée, Service Développement Durable

PRAX Romain – Communauté d’Agglomération Grand Narbonne

RAY Jean-Marie – Ligue Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée

REBOULEAU Aurore – Adjointe au chef du pôle « Protection et Aménagement Durable de l’Espace Marin » Division action de l’Etat en mer à la Préfecture maritime de la Méditerranée

ROQUES Christine – Association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)

SERAZIN Thomas – Chargé de mission pêche et environnement au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon

SIBILLOTTE Myriam – Administrateur Principal des Affaires Maritimes, chef du pôle « Protection et Aménagement Durable de l’Espace Marin » Division action de l’Etat en mer à la Préfecture maritime de la Méditerranée

SIE Guy – Maire de Fleury d’Aude

SORIANO Marc – Directeur Général des Services de la commune de Fleury d’Aude

TOUSTOU Patrick – Président du Comité Régional de la Fédération Française de Motonautisme, Président de la station de Valras de la Société Nationale de Sauvetage en Mer

WYSS Eric – Conseiller Technique National à la Fédération Française de Vol Libre

Ordre du jour

Constitution du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » et désignation des opérateurs en charge de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB).

Plan de la réunion et présentations

- I. Rappel sur les objectifs de la démarche Natura 2000 et sur le réseau méditerranéen (*Henri CARLIN / DREAL LR & Aurore REBOULEAU / Préfecture Maritime de Méditerranée*)
- II. Présentation des structures candidates pour être opérateur (*Boris DANIEL / AAMP & Thomas SERAZIN / CRPMEM LR*)
- III. Etat des connaissances écologiques du site Natura 2000 (*Boris DANIEL / AAMP*)
- IV. Proposition technique des opérateurs pour la réalisation du DOCOB (*Marion CORRE / AAMP*)
- V. Désignation des structures opératrices
- VI. Questions diverses et discussion

Les présentations sont disponibles à la demande auprès de Marion Corre (marion.corre@aires-marines.fr) et bientôt sur : <http://cotesableusesinfralittoralanguedocien.n2000.fr>.

Mme SIBILLOTTE chef du pôle « Protection et Aménagement Durable de l'Espace Marin » à la Préfecture maritime de Méditerranée ouvre ce premier comité de pilotage et remercie l'ensemble des membres du COPIL pour leur présence. Elle rappelle le rôle de la Préfecture Maritime dans le pilotage de Natura 2000 en mer puis invite les autres membres de la présidence ainsi que les participants à se présenter.

I. Rappel des objectifs de la démarche Natura 2000 et du réseau méditerranéen

M. CARLIN et Mme REBOULEAU présentent la démarche Natura 2000 et rappellent qu'elle doit concilier le développement économique et social avec la préservation de la biodiversité. Cette démarche s'appuie localement sur un comité de pilotage (COPIL) qui est l'instance de concertation et de validation des différentes étapes de la vie du site Natura 2000. A ce titre, le COPIL valide le document d'objectifs (DOCOB). Ce document cadre est constitué d'un état des lieux écologique et socio-économique du site Natura 2000, d'une analyse écologique avec la hiérarchisation des enjeux de conservation ; bases indispensables pour co-construire avec les acteurs le volet opérationnel du DOCOB composé des mesures de gestion et des actions à mettre en œuvre durant la phase d'animation du site Natura 2000. La cohérence avec les autres outils de protection et de gestion du milieu marin et terrestre (ex. SAGE, SCOT et leur volet littoral, DOCOB terrestres et lagunaires *etc.*), doit être recherchée. Mme REBOULEAU rappelle également le rôle de coordination de la Préfecture Maritime pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en mer à l'échelle de la façade, avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat : la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement (DREAL) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Un point est également fait sur l'état du réseau Natura 2000 en Méditerranée et en Languedoc-Roussillon :

- 48 sites Natura 2000 en mer sur la façade méditerranéenne française ;
- 10 sites Natura 2000 en mer en Languedoc-Roussillon dont 2 actuellement en animation.

Le site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien », désigné au titre de la Directive « Habitats » (92/43/CEE du 21 mai 1992), présente une superficie de 8 634 ha et s'étend en mer jusqu'à 1 mille. Ce site Natura 2000 implique 11 communes littorales situées dans les départements de l'Aude et de l'Hérault. Les habitats naturels et les espèces ayant justifié sa désignation en 2008 sont : les sables fins de haut niveau, les sables bien calibrés, les sables grossiers sous influence des courants de fonds et les replats boueux ou sableux exondés à marée basse. Ce site Natura 2000 intègre également par endroits des zones de sables-vaseux et de vases lagunaires et estuariennes.

En termes d'espèce, la Grande Cigale (inscrite à l'Annexe V de la Directive « Habitats ») fréquente occasionnellement les « trous » littoraux. Enfin, le Grand Dauphin et la Tortue Caouanne seraient observés passagèrement sur ce site Natura 2000.

II. Présentation des structures candidates pour être opérateur

L'Agence des aires marines protégées (AAMP) est un établissement public créé en 2006 sous tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE). Cet établissement dont les missions sont dédiées à la protection du milieu marin, dispose de 3 missions principales qui sont (i) d'appuyer les politiques publiques concernant la création et la gestion des aires marines protégées, (ii) de coordonner les moyens humains et financiers dédiés à la gestion des parcs naturels marins (ex. Parc naturel marin du golfe du Lion) et des autres AMP dont Natura 2000, (iii) de fédérer et d'aider les gestionnaires d'aires marines protégées. L'AAMP a accepté d'être candidate comme opérateur principal du site « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien », s'appuyant sur son expérience acquise dans la gestion des sites Natura 2000 en mer avec le site « Posidonies de la côte palavasienne » (site pilote pour la façade méditerranéenne), son réseau local, son pôle géomatique et son antenne Méditerranée. L'engagement de l'AAMP sur le site Natura 2000 se traduira par la responsabilité de cette dernière dans l'élaboration du DOCOB et dans l'animation de la concertation.

Pour plus d'information sur l'AAMP : <http://www.aires-marines.fr/>

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon est une structure interprofessionnelle de la pêche qui a notamment pour rôle de représenter et de promouvoir les intérêts généraux du secteur, de participer à l'amélioration des conditions de production et d'assurer une gestion équilibrée des ressources marines en vue d'un développement durable. Il constitue une force de proposition dans la gestion du milieu marin et des activités qui y sont inhérentes, afin d'œuvrer pour la pérennisation du secteur professionnel et la conservation et la gestion des ressources. Sur le site « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » la pêche professionnelle est une activité économique prépondérante et structurante du territoire. Cette activité comme bien d'autres, est dépendante du maintien en bon état des milieux marins. L'engagement du CRPMEM LR sur le site Natura 2000 s'appuie sur son expérience acquise sur le site « Posidonies de la côte palavasienne » au côté de l'AAMP et se

traduira par un appui technique tout au long de l'élaboration du DOCOB, avec notamment un travail de concertation et d'intégration des pêcheurs professionnels dans la démarche Natura 2000.

Pour plus d'information sur le CRPMEM LR : <http://www.pecche-lr.fr/fr/index.php>

III. Etat des connaissances écologiques du site Natura 2000

En 2011 et 2012, le site « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » a bénéficié du programme CARTHAM (programme de cartographie des habitats naturels marins, lancée en 2009 par l'AAMP). Cette étude a pour objectif de dresser l'inventaire biologique et de proposer un état des lieux écologique initial et une analyse écologique des habitats marins patrimoniaux du site Natura 2000 (*étude actuellement en cours de finalisation*).

Les premiers résultats sont présentés aux membres du COPIL par M. DANIEL. La zone Natura 2000 apparaît comme un site singulier et relativement homogène de 8 634 ha entre le Grau d'Agde et le Cap Leucate. Malgré une certaine homogénéité des peuplements et de leur qualité, le travail au sonar, les prélèvements et analyses sédimentaires, les vérités terrain *etc.* ont permis de mettre en lumière :

- Une dominance des substrats meubles avec des :
 - Sable grossier à ripple marks
 - Sable fin bien calibré
 - Vase
 - Pas de Posidonie ni de matte morte
- Des traces d'activités anthropiques :
 - Traits de chalut
 - Corps morts pour pétroliers
 - Effets du clapage des sédiments de dragage
- Des substrats durs composés de :
 - Récifs artificiels
 - Epaves

Cette zone à dominance sableuse aurait un intérêt écologique et socio-économique majeur en tant que zone de nurserie et de frayère notamment pour certaines espèces de poissons plats.

Cette étude publique, une fois finalisée et validée sera à disposition des acteurs via le site internet dédié à la démarche Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien ».

IV. Proposition technique des opérateurs pour la réalisation du DOCOB

La proposition technique des deux opérateurs (AAMP et CRPMEM LR) pour la réalisation du DOCOB ainsi que leur niveau d'implication, est présentée par Mlle CORRE aux membres du COPIL. La proposition s'appuie sur la démarche initiée conjointement par ces deux structures sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne », tant d'un point de vue méthodologique, que dans le déroulement et la dynamique de concertation.

L'élaboration du DOCOB, qui se compose :

- Tome 1
 - Volet état des lieux (écologique & socio-économique)
 - Analyse écologique & hiérarchisation des enjeux écologiques
- Tome 2
 - Volet opérationnel
 - Charte Natura 2000

Mlle CORRE rappelle l'importance de l'implication des acteurs dans l'élaboration du DOCOB afin d'aboutir à un document adopté par tous et opérationnel.

Le Tome 1 :

Pour le diagnostic socio-économique une méthodologie à double angles de travail sera favorisée :

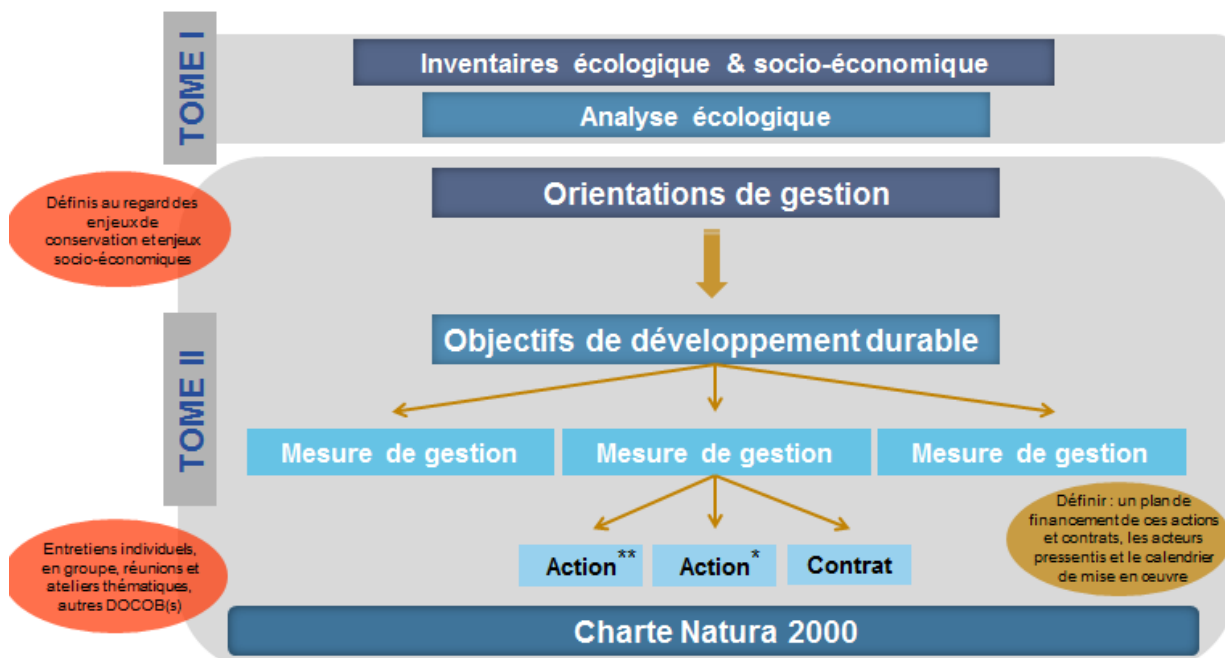
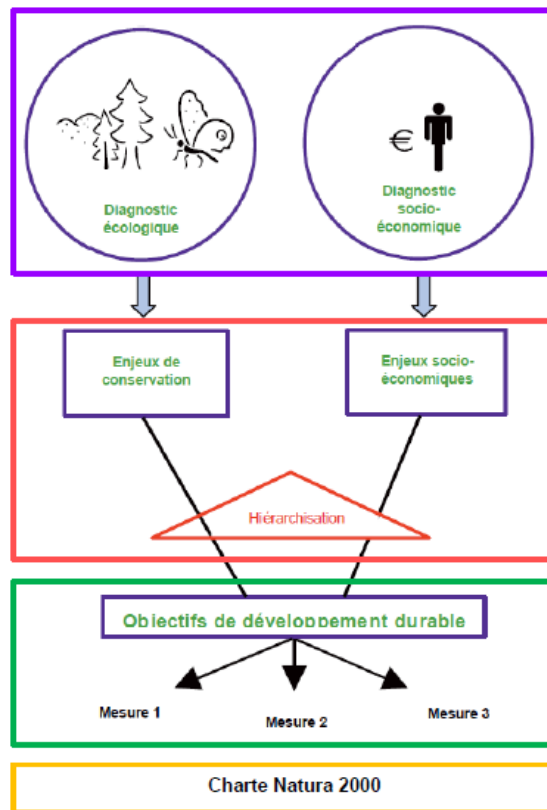
- approche par la connaissance des territoires : caractérisation socio-économique du territoire et du site ;
- approche par la connaissance des usagers : caractérisation des usages professionnels et récréatifs.

Objectif : dégager une vision globale des activités marines sur le site Natura 2000, de leurs répartitions spatiales et interactions potentielles avec les habitats et les espèces Natura 2000.

Faisant suite aux diagnostics écologique et socio-économique, l'analyse écologique doit permettre en confrontant les enjeux écologiques et socio-économiques de hiérarchiser les enjeux de conservation du site Natura 2000 et ainsi orienter d'ores et déjà les mesures de gestion et actions à inscrire au DOCOB.

Le Tome 2 :

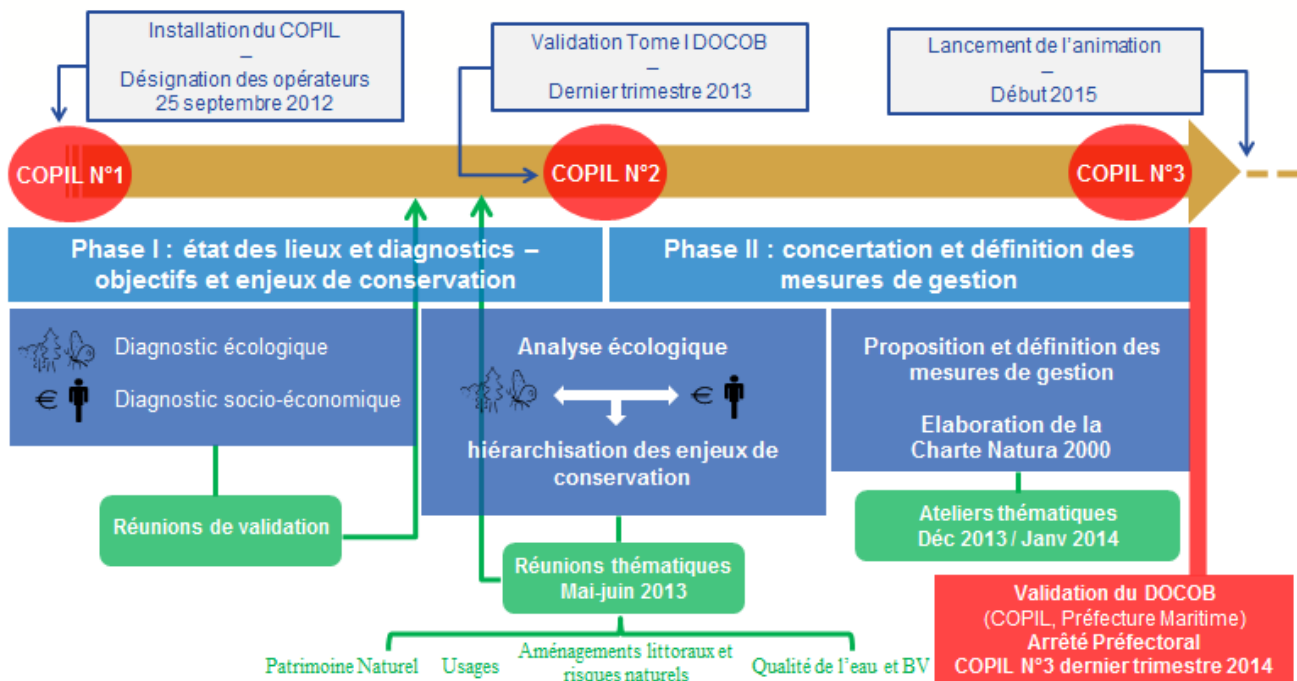
Volet opérationnel du DOCOB, il comporte les orientations de gestion, les objectifs de développement durable, les mesures et les actions co-construites en concertation avec les acteurs locaux.



Enfin, à travers l'élaboration du DOCOB « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien » l'objectif est d'aboutir à un document intégré à deux niveaux géographique :

- **intégration « terre-mer »**, à travers une dynamique collaborative de mise en cohérence des objectifs de gestion du site Natura 2000 avec les politiques sectorielles et les outils de gestion existants des territoires en amont du site (ex. SCOT et leur volet littoral, SAGE, contrat de baie, DOCOB terrestres et lagunaires *etc.*). L'objectif est d'intégrer et de faire remonter au sein de ces politiques de gestion et ces outils, les enjeux du site Natura 2000 ;
- **intégration « mer-mer »**, à travers une démarche et une dynamique inter-sites Natura 2000 et Aires Marines Protégées (AMP) en général ; afin de mettre en cohérence les stratégies de gestion, mutualiser les réflexions, les actions, le travail de concertation (ex. COPIL inter-sites, groupes de travail communs, *etc.*). L'objectif est d'éviter d'individualiser la vie du site Natura 2000 en favorisant l'expérience et le savoir-faire du réseau d'AMP.

Enfin, un échéancier de travail pour l'élaboration du DOCOB est présenté aux membres du COPIL :



La démarche s'appuiera sur les moyens humains de l'AAMP et du CRPME LR.

V. Désignation des structures opératrices

Mme SIBILLOTTE interroge les membres du COPIL quant à la candidature de l'AAMP et du CRPME LR comme opérateurs du site Natura 2000 « Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien ».

L'AAMP et la CRPME LR sont désignés respectivement opérateur principal et opérateur associé par les présidents du COPIL, sur proposition du comité de pilotage, pour porter l'élaboration du document d'objectifs.

VI. Questions diverses et discussion

M. TOUSTOU interpelle les membres du COPIL sur l'aspect chronophage de la démarche d'élaboration des DOCOB. Il souligne l'intérêt de s'inspirer des expériences passées et de mutualiser au maximum les démarches.

M. BLANCHARD souligne l'enjeu de la qualité de l'eau sur ce site Natura 2000 et souhaite un focus important sur cette problématique qui est souvent sous-estimée. Il ajoute également le souhait d'une plus grande vigilance des services de l'Etat sur la gestion des problématiques de la qualité de l'eau.

Mme SIBILLOTTE rappelle que 80 % des pollutions marines sont d'origine tellurique, l'interface terre-mer est de plus en plus prise en compte avec les SAGE, les contrats de baie, les volets littoraux des SCOT *etc.* C'est effectivement un vrai enjeu et le DOCOB recherchera à articuler et mettre en cohérence les différentes démarches de gestion de l'eau - comme il a été souligné dans la proposition technique des opérateurs - pour permettre une meilleure prise en compte des problématiques de gestion de l'eau.

Mme ELLUL comprend l'impatience relative à la problématique de la qualité de l'eau. Au regard de l'augmentation de la population sur ce littoral, il faut noter que l'apport polluant a tout de même été réduit, mais on est là pour encore améliorer les choses et travailler en cohérence, ensemble.

M NOVELLAS indique que le calendrier laisse volontairement du temps pour une concertation élargie. Le site internet qui va être développé pour ce site Natura 2000 pourra servir d'outil à cette concertation.

M. DUPUY DE LA GRANDRIVE souligne l'importance de mettre en œuvre des actions concrètes et également l'articulation entre les différentes AMP.

Le Président du COPIL est interrogé sur les aspects financiers de l'élaboration du DOCOB et notamment de la contribution des collectivités.

M. DANIEL explique que pour l'élaboration du DOCOB le financement de la DREAL Languedoc-Roussillon permettra de mettre en œuvre les ressources humaines nécessaires à l'élaboration du DOCOB.

Mme GHIGLIONE rappelle que le Parc Marin du Golfe du Lion a en charge 4 sites Natura 2000 situés dans le périmètre du Parc et qu'une mutualisation et une articulation avec les autres sites Natura 2000 est essentielle. Elle souligne également l'effort des AMP du Languedoc-Roussillon, qui se sont d'ores et déjà réunies en 2012 afin de coordonner et d'amorcer une stratégie d'action commune et de mutualiser et porter des actions régionales et/ou de façade.

Mme SIBILLOTTE approuve cette dynamique de mutualisation entre AMP qui représente l'avenir pour une bonne dynamique du réseau.

Clôture du COPIL

Mme SIBILLOTTE remercie l'ensemble des participants à ce premier Comité de Pilotage et donne rendez-vous à l'ensemble de ses membres l'an prochain, pour la seconde réunion du COPIL.